



## Déclaration liminaire – CAPA du 28 mai 2024

Depuis plusieurs mois, s'amplifie une mobilisation contre le *Choc des savoirs*, et au-delà, contre la politique éducative des ministres qui se succèdent depuis 2017 et qui mettent en place des réformes affaiblissant le système scolaire là où il faudrait le renforcer.

La FSU dénonce l'ensemble des mesures, du premier degré au second degré, qui signent une certaine vision de la société, celle du tri et de l'assignation sociale, dangereuse pour notre démocratie. Un pays où la jeunesse se trouve assignée à ses positions scolaires et sociales court un grave danger démocratique.

Le choc des savoirs est une attaque frontale de l'École publique. Il est synonyme d'un retour en arrière sans précédent, en revenant sur les acquis de 60 ans de démocratisation scolaire. Les mesures mises en place (groupes au collège, classe de prépa-seconde, obligation d'obtenir le DNB pour poursuivre sa scolarité) visent à trier et sélectionner les élèves, à freiner leur parcours quand il faudrait avoir les moyens de mieux les accompagner. Quant à la labellisation des manuels, elle vise à imposer des méthodes pédagogiques qui ne font pas consensus, au détriment de la liberté pédagogique des enseignants et de leur professionnalité. Ces décisions ont toutes un point commun, elles ne sont pas demandées par les professionnels de l'École et les parents d'élèves qui savent que les voies de la réussite ne se trouvent pas là.

L'École que construit le gouvernement va à rebours de ce qu'est l'École d'aujourd'hui, de ce que sont les élèves d'aujourd'hui. C'est pourquoi, ensemble, la FSU réaffirme avec force leur attachement au projet scolaire de l'École publique, laïque, gratuite et obligatoire.

**Dans toutes les écoles, collèges et lycées, nous appelons tous les personnels et les parents à continuer de se mobiliser par tous les moyens pour exiger l'abandon de toutes les mesures du « Choc des savoirs » ainsi que les moyens budgétaires et humains nécessaires au bon fonctionnement de l'École publique.**

Depuis les annonces et la préparation de la rentrée 2024, nos collègues, particulièrement en collège, font état de leur profonde souffrance professionnelle. Jamais en salle des professeur-es nous avons entendu autant de collègues en colère contre l'absence d'écoute et de considération de la part de leurs IPR lors des webinaires de l'administration. Jamais en salle des professeur-es nous avons entendu autant de collègues à bout de souffle, en conflit avec les valeurs que nous avons d'une école émancipatrice pour toutes et tous et les injonctions de tri des élèves, réfléchissant à se reconverter ou démissionner. Ces propos se matérialisent dans les dizaines de fiches SST que vous avez reçues.

Les demandes de congés formation et de temps partiels traduisent également cet état d'esprit, avec une institution incapable de répondre favorablement à ses agent-es.

Concernant les congés formation, le bilan reste malheureusement le même que les années précédentes. Plus de 500 demandes, une proportion écrasante pour préparer l'agrégation interne, seule possibilité individuelle pour de nombreux-ses collègues de voir leur traitement augmenter et leur temps de travail, reconnu par la DEPP comme de plus de 42h/semaine, d'un peu diminuer. Et plus de 400 demandes refusées par faute de crédits, alors que le nombre de demandes successives explosent avec des collègues qui déposent pour la 12<sup>ème</sup> fois leur demande ! La FSU rappelle que le congé formation est un droit pour chacun-e et qu'il est inconcevable que les collègues doivent attendre plus de 10 ans pour en bénéficier. La FSU demande que les engagements pris par Madame la rectrice de la convocation d'un groupe de travail sur le sujet soient respectés. Par ailleurs, nous nous étonnons des documents transmis et du calendrier. Vous faites état du volume de congés et de leur répartition, alors que le CSA n'a pas été informé. Nous demandons comment que le nombre de mois à attribuer ne peut être que de 6 mois pour les

contractuel·les, alors que le nombre de ces agent·es augmentent. Par ailleurs, où sont les moyens des chaires sup' ? Concernant la liste des collègues ayant eu plus de deux refus, elle est incompréhensible avec des manques dans le classement ! Enfin, nous rappelons la nécessité de disposer d'avoir l'entièreté des données des demandeuses et demandeurs pour pouvoir exprimer notre avis, comme le stipule le décret 2007-1470, avis qui se porte sur les situations individuelles et non sur un tableau. Les données transmises sont moins précises que les listes des personnels que vous nous remettez qui mentionnent elles l'échelon. Nous vous rappelons que, comme la stipule le décret 82-451, les commissaires paritaires sont « soumis à l'obligation de discrétion professionnelle en ce qui concerne tous les faits et documents dont ils ont eu connaissance en cette qualité. » et que « communication doit leur être donnée de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission », ce qui n'est pas le cas.

Concernant les refus de temps partiel, nous rappelons que les motifs liés à la nécessité de service ou à un manque de « ressource » sont incompréhensibles. Ce sont 45 collègues qui font appel sur 25 000 personnels ! Nos 45 collègues n'ont pas à subir les effets de politiques successives qui ont accentuées année après année la crise de recrutement. Pour la FSU, chaque agent·e doit pouvoir bénéficier d'un temps partiel, qu'elle que soit sa situation.

Enfin, nous notons que sont enfin communiqués les refus d'autorisation d'absence pour formation syndicale à la CAPA, comme prévu par le décret 84-474, refus qui ne concerne que le département de l'Ardèche. Nous rappelons que la formation syndicale est un droit pour tout·es les agent·es et que les délais de demande permettent aisément aux établissements de s'organiser. Les refus, les indications faites privilégiant un personnel au lieu d'un·e autre, sont inadmissibles et remettent en cause la liberté syndicale, reconnue par notre Constitution.